

RECU EN PREFECTURE

Le 18 novembre 2021
VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20211104-D006606I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 novembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 octobre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Karine DENIS-LAMIT

Etaient absents:

M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Agnès MARTIN, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT.

OBJET:

12. Désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AX n° 209 sise rue Gratteris

Délibération n° 2021/006606

Désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AX n° 209 sise rue Gratteris

Rapporteur: M. Anthony POULIN, Adjoint

with the process is	Date	Avis
Commission n° 2	19/10/2021	Favorable unanime

Résumé:

Ce rapport a pour objet d'inviter le Conseil Municipal à constater la désaffectation et prononcer le déclassement du domaine public d'une emprise d'environ 58 m² à prendre dans la parcelle communale cadastrée section AX n° 209.

M. et Mme GUILLET ont sollicité l'acquisition d'une emprise d'environ 58 m² à prendre dans la parcelle communale cadastrée section AX n° 209, correspondant au square Gratteris.

Depuis de nombreuses années, cette emprise est en grande partie mise à disposition de M. et Mme GUILLET qui l'ont clôturée et aménagée.

L'emprise cessible relève du domaine public communal. Conformément à l'article L. 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, toute emprise du domaine public doit être désaffectée et déclassée avant de pouvoir être cédée.

La partie d'emprise mise à disposition de M. et Mme GUILLET est désaffectée de fait puisqu'elle n'est pas accessible au public et réservée à un usage privé.

Quant à la désaffectation des quelques m² hors bail (12 m² environ), elle a été organisée de midécembre à mi-janvier. L'espace concerné a été clos au moyen de filets.

Il est précisé par ailleurs que la désaffectation et le déclassement du domaine public ne nuisent aucunement au fonctionnement du square Gratteris.

Ces procédures peuvent donc être entérinées par le Conseil Municipal.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public de l'emprise d'environ 58 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section AX n° 209, conformément au plan parcellaire joint,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout document se rapportant à la désaffectation et au déclassement.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 55 Contre: 0 Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 0

Pour extrait conforme,

Pour La Maire, Le Premier Adjoint,

Abdel GHEZALI

^{*}Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.



Dép. Urbanisme et Grands Projets Urbains Service Topographie Immeuble "La City" 4, rue Gabriel Plançon 25043 BESANCON Cedex Tel: 03 81 87 89 10 e-mail: topo@grandbesancon.fr

Plan Parcellaire Commune de BESANÇON Rue Gratteris

Découpage de la parcelle Section AX n° 209

	Lé	egende:	
Pétitionnaire : Dép. Urbanisme et Grands Projets Urbains		Alignement du domaine public Application cadastrale Purcelles cadestrales Limite connue par bornage OGE Sections cadastrales	
Service Action Foncière Mme Sabine RIBEIRO 2, rue Mégevand 25000 BESANÇON	oriojeis orbailis		Partie à céder
Date : le 4 janvier 2021	Echelle:	N° de Dossier	N° de Rue∶
Responsable du dossier M. HUGUES Christophe	N° tel interne : 03 81 87 88 22 ou 03 81 87 88 23	172-2020	451
Date	Objet de la modification		

